

REPUBLIQUE DU DAHOMY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-247 du 10 août 1973

chargeant le Ministre des Travaux Publics
Mines et Energie, de l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-
ment et le Décret n°73-121 du 30 mars 1973, qui l'a modifié ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et le Décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a
complété ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 9 août 1973, le Capitaine André ATCHADE, Ministre
des Travaux Publics, Mines et Energie, est chargé de l'intérim du Ministre des
Affaires Etrangères, pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 août 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI 4 -
Gde Chanc. 1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - JORD 1 -